

De : [Accès à l'information - Saguenay-Lac-Saint-Jean](#)
À :
Objet : RE: 200882950 - demande d'accès à l'information 18
Date : novembre 2024 14:29:00
Pièces jointes : [A- Art. 53 et 54 2020.pdf](#)
[Avis de recours 2020.pdf](#)
[image001.png](#)

V/Réf. :

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 28 octobre dernier, concernant le lot 3 329 862 à Dolbeau.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information
Bureau du Saguenay-Lac-St-Jean / MJT
Direction de l'accès à l'information
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
www.environnement.gouv.qc.ca





Jonquière, le 19 décembre 1988

DO-MI-SKI Inc.
95, avenue de l'Eglise
Mistassini (Québec)
GOW 2C0

À l'attention de Monsieur Gilles Côté, président

Objet: Installation septique - Chalet de ski

N/Dossier: 7330-0201-00157-00

Monsieur,

Suite à la demande d'autorisation reçue par le ministère de l'Environnement en date du 16 décembre 1988 et soumise en votre nom le 15 décembre 1988, par la Ville de Dolbeau, je vous informe qu'en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi de la qualité de l'environnement, j'autorise le système de disposition des eaux usées tel que représenté aux plans et devis mentionnés ci-dessous.

Les travaux autorisés par les présentes seront effectués sur le site du 180, rang Saint-Louis, Mistassini (lot A-263, rang Mistassibi, canton Pelletier).

Ils peuvent être décrits sommairement comme suit :

Eau potable : - L'eau potable sera distribuée à partir de distribution d'eau en réservoir

Conduites d'égout : - 50 mètres linéaires de conduite, 100 mm de diamètre en C.P.V., BNQ 3624-130, joints étanches

.../2

- Installation septique : - Mise en place d'une fosse septique en béton armé ayant un volume utile de 13,21 m³, conforme aux normes BNQ 3680-510 et 3680-901
- Construction d'un élément épurateur de type modifié d'une superficie de 178 m², muni de 10 rangées de drains rigides perforés, de 100 mm de diamètre, conformes à la norme BNQ 3624-050 et d'une longueur de 13,6 mètres

L'estimation des débits, de même que le dimensionnement de la fosse septique, du champ d'épuration et des conduites d'égout ont été faits par monsieur Laurent Lacroix, ing.

Les travaux autorisés devront être exécutés conformément:

<u>aux plans</u> <u>numéros</u>	<u>préparés par</u>	<u>en date du</u>
1/2	M. Laurent Lacroix, ing.	88-12-07
2/2	M. Laurent Lacroix, ing.	88-12-15

Ces travaux peuvent être entrepris à compter de la date des présentes et après avoir obtenu toute autre approbation ou autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant. Ils devront être exécutés conformément aux plans et devis décrits ci-dessus et toute modification éventuelle aux plans et devis doit être autorisée par le soussigné avant que les travaux ne soient exécutés.

Le chef de service du secteur municipal de la Direction régionale du Ministère, monsieur Pierre Gilbert, ing. tél.: (418) 542-3565, devra être avisé de la date du début des travaux et l'ingénieur devra produire et transmettre dans les meilleurs délais après réalisation du projet un avis de

conformité attestant que les travaux ont été réalisés conformément aux plans et devis.

La présente autorisation ne vous soustrait pas à l'application de toute loi et de tout règlement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre de
l'Environnement,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Par: Raymond Guérin
Directeur régional du
Saguenay - Lac Saint-Jean

AB/jd

c.c. - Ville de Dolbeau
M. Alain Mailloux
- Ville de Mistassini
M. Gilles Tremblay, greffier
M. Michel Fortin



RAPPORT DE VISITE

le 31/10/89

Germain Maltais
Inspecteur en environnement

_____ : Do-Mi-Ski Inc.
95, Avenue de l'Eglise,
MISTASSINI, (QUEBEC)

ENDROIT : Chalet de ski 180, Rang St-Lac
Mistassini.

PERSONNES RENCONTREES : Monsieur Gilles côté, Président.
Tél: Rés. art. 53-54
Tél: Bur. art. 53-54

PHOTOS : _____

BUT DE LA VISITE : Dossier # 7330-0201-00157-00

DATE DE LA VISITE : 17-10-1989.
18-10-1989.

DESCRIPTION DE LA SITUATION

Lors de ma visite, je constate la construction d'une fosse septique
en béton dont les dimensions extérieures sont de: Longueur 4,37 Mètres
Largeur: 2,71 Mètres et la Hauteur intérieure de la sortie est de 1,77
Mètre.

Le déflecteur à la sortie à une hauteur de: 0,76 Mètre et l'espace
entre le mur et le déflecteur de: 15 cm.

Je fais remarquer à monsieur Gilles Côté que l'extérieur de la fosse
devra être recouvert de goudron.

Monsieur Côté m'informe qu'un regard de chute sera ajouté à la sortie
de la fosse en raison de la dénivellation entre la fosse et l'élément

épurateur.

Les travaux de l'élément épurateur sont débutés. Les tuyaux sont conforme à la Norme B.N.Q. 3624-050. Les travaux de construction seront effectués en (2) deux étapes. Présentement, on installe les cinq premières rangées (Voir Photo.)

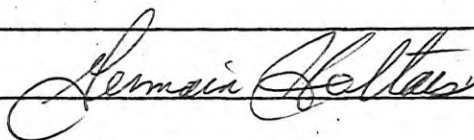
Je constate en marchant sur l'élément épurateur, que la nappe est près du lit de concassé et recommande à monsieur Côté de creuser un fossé à une distance de (10) dix Mètres et d'y installer un drain enrobé afin de baisser cette nappe d'eau.

Le 18-10-1989.

Je constate la construction de la seconde partie de l'élément épurateur. L'ensemble comprend 10 rangées de drains rigides perforés de 100 mm de diamètre d'une longueur de 13,6 Mètres.

Le 20-10-1989.

Je constate le goudronnage de la fosse septique ainsi que le regard de chute.



Germain Maltais,

Inspecteur en Environnement.

Ministère de l'Environnement
Direction régionale du
Gouvenay-Lac St-Jean
Bureau local
boul. Panoramique
Lestassini, QC G0W 2C0
(418) 276-0313

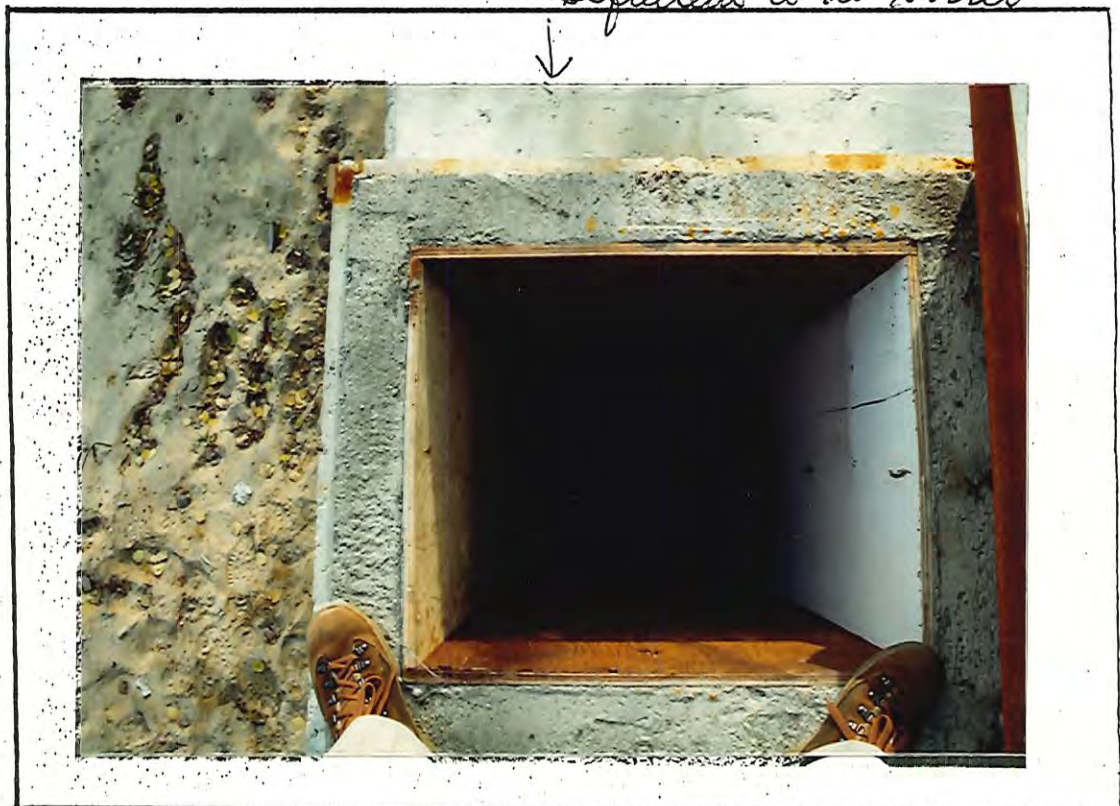
Germain Maltais
inspecteur en environnement

PHOTO (s)



No. de la photo: 1 Par: Germain Maltais
Endroit: Pentue Do Mi Ski (fossé septique)
Date: 17-10-89

↓
déflecteur à la sortie



No. de la photo: 2 Par: Germain Maltais

PHOTO (s)



No. de la photo:

3

Par:

Germain Maltais

Endroit:

Élément épurateur (début première partie)

Date:

17-10-89



Élément épurateur (fin seconde partie)

No. de la photo:

4

Par:

Germain Maltais 18/10/89

Ministère de l'Environnement
Section régionale du
Jouanay-Lac St-Jean
Bureau local
boul. Panoram.
Stassini, QC G0W 2C0
8) 276-0313

Germain Maltais
Inspecteur en environnement

PHOTO (s)

fossé
Rte
fossé

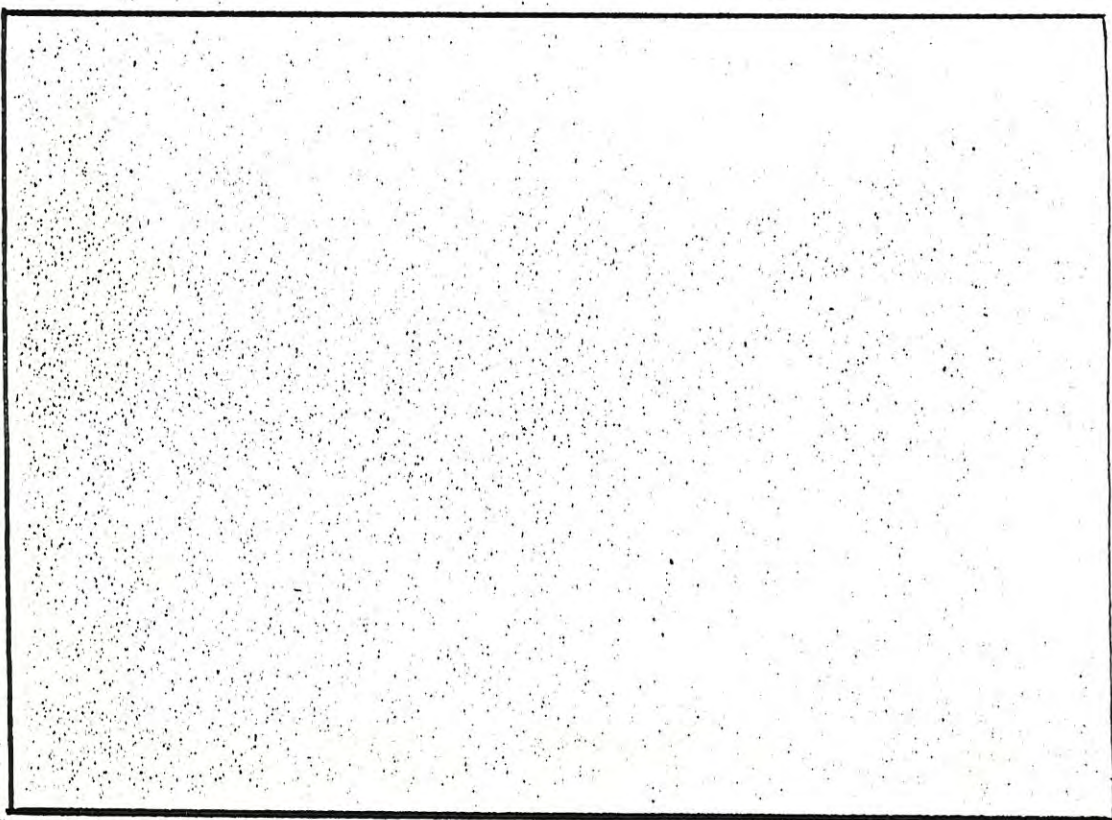


CHALET

FOSSE

ÉLÉMENT
EPURATEUR
MODIFIÉ

No. de la photo: # 5 Par: Germain Maltais
Endroit: Lot 11 Ski (Localisation chalet, fossé sept, él. épurateur)
Date: 18/10/89



No. de la photo: _____ Par: _____

301 507249

COMPTE-RENDU APPEL LIGNE UE



Urgence Environnement Québec		# Intervention SAGO (UE) :	
		# C.R. COG : 02-UE-S-221015-21	
ALERTE Ligne UE ☒ ou Ligne COG ☐		Signalement rattaché à (# C.R. COG) :	
Date de l'appel au COG : 2022-10-15		Heure réception appel : 13:49	
Date de l'évènement : 2022-10-15		Remarque(s) :	
LOCALISATION DE L'ÉVÈNEMENT			
Nom de la ville : Dolbeau-Mistassini		Adresse de l'évènement : 1100 Boulevard Wallberg, Dolbeau-Mistassini G8L1G7	
N° de la ville : 92022		Précision sur la localisation (point de repère) : -72.2257647, 48.87650269	
Milieu touché		Présence de cours d'eau à proximité : Non ☒ / Oui ☐ Si oui, nom(s) :	
1 : eau		2 :	
3 :		4 :	
Précisions milieu touché :			
TYPE D'ÉVÈNEMENT			
Type d'évènement : Eau potable - Avis hors normes (bact. fécaux)		Autre :	
Situation maîtrisée : Oui ☐ Non (Risque d'aggravation) ☐		Précisions :	
Description sommaire de l'évènement : Avis de non conformité d'eau potable au Do Mi Ski inc No de réseau X2105172			
Intervenants sur place ou appelés (pompiers, policiers, récupérateurs, signaleurs, Ministère, etc.) :			
PRODUIT(S) EN CAUSE			
Produit(s) en cause : Bactéries, virus, etc.		Détail : E.Coli	Qté déversée :
Produit(s) en cause : Bactéries, virus, etc.		Détail : Entérocoques	Qté déversée :
Produit(s) en cause :		Détail :	Qté déversée :
Produit(s) en cause (autres) :			Qté déversée :
Qté réservoir (si connu) :			
Remarque (produit(s) en cause et quantité(s)) :			
COORDONNÉES			
Nom interlocuteur (signalement) :		Fonction : Entreprise	N° de : 418-977-1220 # 6236
Organisme : Eurofins Environex		Adresse :	N° de téléphone : #
Nom personne à rappeler : ou IDEM à précédant ☐		Fonction :	N° de téléphone : #
Organisme :		Adresse :	N° de téléphone : #
Nom du responsable présumé de l'urgence (si différent) : (personne ou cie)		Adresse :	N° de téléphone : #
SIGNALEMENT TRANSFÉRÉ EN : IMMÉDIAT ☒ / DIFFÉRÉ ☐			
N° de région : 02		Heure d'alerte à l'intervenant de garde UE : 13:59	
Nom de l'intervenant de garde UE : Simon Gignac		Heure du retour d'appel : 14:00	
Commentaires :			
Traitement du cas par le COG terminé à (heure) : 14:01			
SECTION À L'USAGE D'UE SEULEMENT			
Intervention : ☐ Signalement ☒ Téléphonique ☐ Terrain		☐ Dossier transféré au CCEQ, secteur : _____	
		☐ Dossier transféré autre secteur :	
Commentaires : Je communique l'information à un représentant de la ville de Dolbeau Mistassini via le numéro d'urgence des travaux publics. Mon interlocuteur m'indique qu'il transmettra l'information à Michel, responsable du réseau d'eau potable			
Signature intervenant UE : _____		Date : 2022-10-15	
Simon Gignac			
Commentaires :		Signature coordonnateur UE : _____	
		Date : _____	